



## Location d'un jardin non entretenu

Par **Lauralanie**, le **14/02/2022** à **13:28**

Bonjour,

Je suis locataire et je loue un appartement avec un jardin privatif. Sur les photos il était entretenu et plutôt en bon état. Mais quand je l'ai visité il y avait des orties aussi hautes que moi et la haie n'était pas du tout taillée, ils m'ont dit qu'ils feraient venir quelqu'un mais quand j'ai loué ils m'ont dit que c'était à la charge du locataire et qu'ils parlaient des espaces verts. Je me suis donc résolue à couper la haie et désherber mais le jardin était tellement en mauvais état en dessous que je n'ai rien pu en tirer. J'ai déposé mon préavis et vais quitter l'appartement dans 1 mois. J'ai déjà eu plusieurs autres problèmes avec cet appartement (notamment l'impossibilité d'installer la fibre à cause du mauvais entretien des gaines avant moi et le conseil syndical qui ne veut rien faire) et pourtant l'agence à laquelle je loue ne fait absolument rien pour m'aider et me soutenir.

Avant moi, l'appartement n'avait pas été loué pendant plusieurs mois, n'était-ce donc pas au propriétaire d'entretenir le jardin ? Est-ce correct de me le louer dans cet état-là en me faisant croire qu'ils s'en occuperaient ? Est-ce que je peux refuser de couper la haie, sachant que je l'ai eu dans un état pire qu'actuellement ?

Merci à vous,

Bonne journée

Par **youris**, le **14/02/2022** à **14:01**

bonjour,

qu'indiquait l'état des lieux d'entrée sur l'état du jardin ?

ce qui est oral n'a aucune valeur, ce qui compte, c'est ce qui est écrit.

l'installation de la fibre est à la charge du demandeur, dans votre cas, c'était à votre charge puisque le contrat est entre vous et l'opérateur.

l'impossibilité de passer la fibre dans les gaines existantes est un problème récurrent, cela ne concerne pas le conseil syndical qui n'a aucun pouvoir en la matière.

votre seul interlocuteur est votre bailleur ou son mandataire.

il doit exister une convention entre l'opérateur qui a "fibré" la copropriété et le syndic qui a signé cette convention au nom du syndicat des copropriétaires.

salutations

Par **Lauralanie**, le **14/02/2022** à **20:55**

Merci pour votre réponse !

L'état des lieux d'entrée pour le jardin étaient des photos de l'annonce mais pas de l'état actuel du jardin. J'ai donc renvoyé les photos actuelles du jardin et l'agence a accusé réception mais ils ne m'ont pas renvoyé un autre état des lieux.

Pour la fibre, ce sont les techniciens qui m'ont dit qu'ils pouvaient la faire passer en extérieur ou percer à travers les murs mais le conseil syndical refuse pour des soucis d'esthétiques et refuse également les travaux. Je suis donc à l'ADSL mais mon opérateur est en train de supprimer les lignes ADSL. L'agence à laquelle je loue est aussi le conseil syndical.

Bien à vous